

FRAIS DE FORMATION 2025 - 2026

DAEU-A METZ	UNIVERSITÉ (cours suivis en présentiel à METZ)		CNED (à distance par internet)	CNED et UNIVERSITÉ (mixte)*
	A TITRE PERSONNEL (payé par le stagiaire)	PAR L'EMPLOYEUR (financé)	A TITRE PERSONNEL	A TITRE PERSONNEL (OU PAR L'EMPLOYEUR)
	DROITS UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE (2)	DROITS UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE (2)	DROITS UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS CNED (3) + (4) si 4 matières CNED	DROITS UNIVERSITAIRES(1) + FRAIS CNED (3) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE (2)
1 MATIÈRE	175 € (1) + 125 € (2)	175 € (1) + 350 € (2)	175 € (1) + FRAIS CNED (3)	175 € (1) + FRAIS CNED (3) + 125 € (2) (ou 350 € (2))
2 MATIÈRES	175 € + 250 €	175 € + 700 €	175 € + FRAIS CNED	175 € + FRAIS CNED + 250 € (ou 700 €)
3 MATIÈRES	175 € + 375 €	175 € + 1050 €	175 € + FRAIS CNED	175 € + FRAIS CNED + 375 € (ou 1050 €)
4 MATIÈRES	175 € + 500 €	175 € + 1400 €	175 € + 50 € (4) + FRAIS CNED	175 € + FRAIS CNED + 500 € (ou 1400 €)

*mixte ==> possibilité de combiner la préparation "en présentiel" et la préparation "à distance". Par exemple, sur les 4 matières à préparer, vous pouvez préparer 2 matières "en présentiel" et les 2 autres matières "à distance". Vous pouvez aussi suivre 4 matières "en présentiel" et prendre les mêmes 4 matières "à distance" (les coûts s'additionnent).

(1) Il s'agit des **droits universitaires** (frais de scolarité)

==> **pour information 175 € par année d'études** (coût 2024-2025) / le coût pour 2025-2026 sera connu en septembre 2025

Ces droits sont à régler intégralement au moment de l'inscription administrative (IA) - aucune exonération possible. **Frais payables à l'Université de Lorraine, à distance, par Carte Bancaire (CB).**

(2) Il s'agit des **Frais de Formation Professionnelle Continue** approuvés par le CA (Conseil d'Administration) de l'Université de Lorraine.

Ces frais sont distincts des droits universitaires et font l'objet d'un Contrat établi en fonction du nombre de matières suivies à l'Université.

==> **125 € par matière choisie en présentiel à l'Université** (à titre personnel - payé par le stagiaire) - **Frais payables à L'Université de Lorraine, sur facture.**

==> **350 € par matière choisie en présentiel à l'Université** (coût pris en charge par l'employeur ou un organisme financeur). Frais payables par l'employeur (ou l'organisme financeur) à l'Université de Lorraine, sur facture.

(3) Il s'agit des **Frais de Formation** redevables auprès de **CNED de VANVES** (<https://www.CNED.fr>)

==> **510 € pour 4 matières si 1ère inscription CNED / 410 € pour 4 matières si 2ème, 3ème ou 4ème inscription CNED.** **Frais payables auprès du CNED, sur facture.**

(4) Il s'agit des frais redevables auprès de l'Université de Lorraine, par les stagiaires ayant choisi de préparer **4 matières avec le CNED**, dans le cadre d'un "Contrat de formation professionnelle continue".

==> **50 € frais payables sur facture à l'Université de Lorraine.**

Le coût total de formation = Droits universitaires + Frais de Formation Professionnelle Continue

Les droits universitaires et les frais de formation professionnelle continue sont dus à chaque inscription ou réinscription

L'inscription auprès de CNED **est une démarche personnelle** effectuée par chaque candidat admis à l'Université
Cette opération **sera faite uniquement après votre admission, après le paiement des droits universitaires (175 €) et après la validation des "documents à télécharger"**
sur <https://dematpj.univ-lorraine.fr>. Le **"certificat de scolarité"** est l'unique justificatif de la part de l'Université nécessaire pour l'inscription auprès du CNED.
Vous devez le télécharger depuis ENT, rubrique **"Dossier étudiant"**.

Le DAEU ne peut pas se préparer en CANDIDAT LIBRE

Statut du candidat admis au DAEU >>>> Stagiaire de la Formation Professionnelle Continue (pas de statut étudiant)
Les stagiaires de la formation professionnelle continue **ne payent pas** la CVEC (Contribution Vie Etudiante Campus)

Coût de la formation DAEU par CPF (Compte Personnel de Formation) = **5680 € + 102,23 €** (participation forfaitaire)

14/03/2025